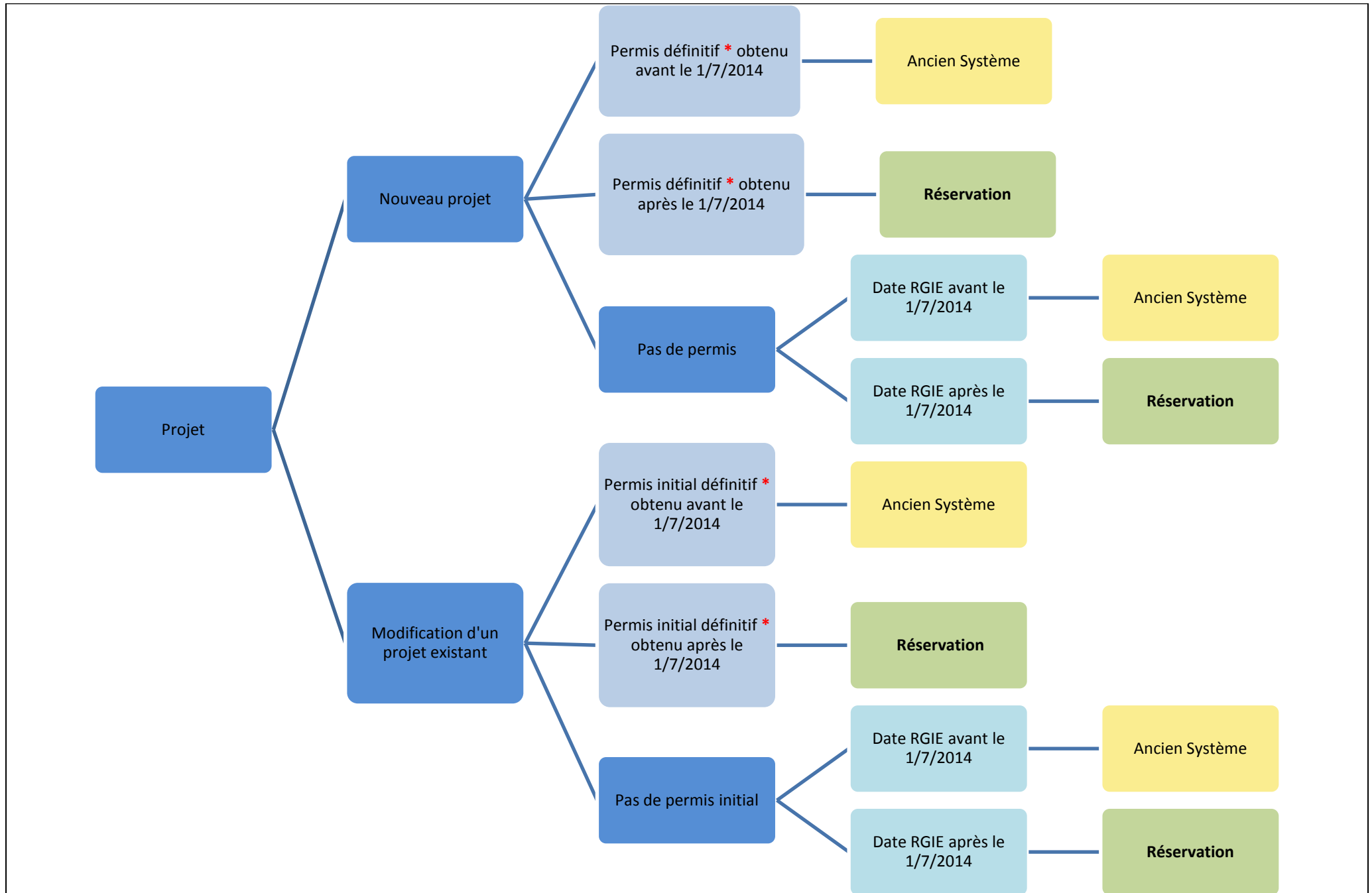


# VOTRE PROJET RENTRE-T-IL DANS L'ANCIEN SYSTEME OU DANS LE NOUVEAU MECANISME DE RESERVATION ?



Le présent arbre décisionnel concerne uniquement le permis d'environnement et/ou le permis unique.

\* Permis définitif = permis libre de tout recours